

14 + 14 = 28 MARS

Après notre très belle mobilisation du 14 mars, nous devons encore faire mieux le 28 mars !

Le 20 mars, les représentant-es nationaux de l'intersyndicale DGFIP ont été reçu-es par Olivier Dussopt (sous ministre de G.Darmanin, mais premier responsable de la future « Loi Fonction Publique »). À partir de la feuille de route de la Haute-Vienne, **le sous-ministre a confirmé la feuille de route de Bercy pour la « géographie revisitée »**. Il confirme au passage le calendrier d'une mise en place des restructurations d'ici 2022.

Rien de bien nouveau si ce n'est l'apparition d'un nouvel acronyme, le S.G.C. pour Service de Gestion Comptable soit le fameux « back office » SPL qui pourra compter jusqu'à 50 agent-es pour assurer le paiement des dépenses et des recettes pour plusieurs EPCI.

Une autre précision, la trésorerie départementale Hospitalière ne concernera que les établissements de Santé « non éligibles aux agences comptables ».

Bref le gouvernement n'entend pas à ce stade dévier de la ligne fixée en décembre. Comme nous l'avons déjà dit, il va falloir pousser fort pour les bouger !

**RDV le 28 mars devant les CFP, comme le 14 !
Soyons toutes et tous dans l'action pour avoir enfin
voix au chapitre !**

FIN DE LA 2042 ?

Jamais à l'abri d'un « bon mot » ou d'un « off » croustillant, notre Gégé « national » annonce hier la fin de la déclaration d'impôt sur le revenu !

« La fin de la déclaration obligatoire pour tous est un progrès envisageable à moyen terme », et ce grâce à la mise en œuvre du prélèvement à la source...

Comme la CGT le dit depuis le début, les libéraux veulent la mort de l'impôt progressif et transférer la charge fiscale vers une « flat tax » par le biais de la fusion CSG – Impôt sur le Revenu.

À rebours des revendications sociales, le gouvernement s'entête à vouloir accentuer l'Injustice Fiscale !

À nous de faire connaître les enjeux au plus grand nombre. [La Cgt a élaboré un 4 pages pour cela.](#)

BYE BYE LA MUTUELLE

Faute d'explication de la part de la MGEFI, les collègues, dont la rédaction d'Antidote, se sont questionné-es sur les raisons du basculement de la gestion du

régime obligatoire Sécu, de la MGEFI vers la CPAM.

Interrogé par nos soins, le coordinateur régional de la mutuelle a indiqué que « **les contraintes de gestion imposées par la CNAM, avec pour corollaire la fin des remises de gestion, à moyen terme, attribuées aux différents régimes particuliers, ont engendré le changement dans le mode de liquidation.** »

En clair, ça coûtait trop cher à la mutuelle de continuer à gérer la part Sécu. Mais cette réponse est bien loin de nous rassurer. Ainsi les collègues qui n'ont pas leur complémentaire à la MGFIP n'auront désormais plus aucun lien avec la mutuelle des Finances. Est-ce que cela présage d'autres évolutions ? D'autres reculs du mutualisme ?

Dans la période trouble que nous traversons, cela mériterait de plus amples explications.

CAPORALISME DANS LA FONCTION PUBLIQUE

La loi dite de « Transformation de la fonction publique » que le gouvernement voudrait voir votée avant l'été, est le véhicule législatif qu'Emmanuel Macron utilise pour mettre en musique son projet de démantèlement méthodique de la fonction publique.

Le gouvernement entend notamment mettre aux ordres les agent-es publics en donnant une traduction textuelle à la dérive monarchique du pouvoir présidentiel : renforcement du pouvoir disciplinaire, précarité accrue par un recours massif aux non-titulaires, renforcement de l'arbitraire dans la rémunération et les promotions, mobilités forcées, mise en dépendance de l'encadrement supérieur avec le pouvoir politique, coups de rabot inédits sur les missions dévolues aux instances de dialogue qui défendent les droits des agents.

Ces dispositions augurent d'un changement radical de la conception et de la reconnaissance du fonctionnaire.

Ainsi les enseignants ne pourront pas critiquer l'institution (l'Éducation Nationale) sous peine d'être en faute professionnelle. Ils ne pourront pas dire que nos enfants sont en danger, physique, car les classes ne seront pas adaptées pour accueillir autant d'élèves.

De même, au ministère du Travail, on demande aux collègues de remplir une déclaration de « conflit d'intérêt ».

Dans le collimateur, les syndicalistes ! L'appartenance même à un syndicat étant selon la directive source de conflit d'intérêt !

Jusqu'où laisserons nous se poursuivre cette dérive autoritaire ?

